



Signataire : Pierre Nicollier

Date de dépôt : 3 septembre 2026

Question écrite urgente

HUG et loi sur le travail

Suite à la mise en conformité des conditions de travail des médecins aux HUG, ces derniers ont annoncé l'engagement de 435 médecins supplémentaires. Or, les HUG sont déficitaires avec une couverture des coûts de 76% pour les prestations ambulatoires.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Comment ont été définis les 435 postes ?***
- ***Quelles sont les conditions de travail qui ont été fixées, et plus précisément la durée hebdomadaire de travail ?***
- ***Quelle était la demande des syndicats, en particulier pour la durée hebdomadaire de travail ?***
- ***Quelle est la durée hebdomadaire de travail maximale fixée dans la législation ?***
- ***Quel est l'impact de la nouvelle durée hebdomadaire de travail sur le taux de couverture des coûts pour la médecine ambulatoire ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.